

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL – 26 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six janvier, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 21 janvier 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Guy Authiat (Covid 19), sous la présidence de M. Thierry BERNARD, Maire.

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Jean-Michel BIARDEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Louise FRESNAIS, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN, Aïcha TITOUNI, Guillaume VIARD

Absent(s) : Marc COUSSEAU

Votants : 10

Le conseil municipal approuve le précédent compte-rendu de réunion

- AUTORISATION AU MAIRE D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES EN INVESTISSEMENT

Mr le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : Article L1612-1 modifié par la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 :

« Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à établir les mandats dans les conditions suivantes

Chap 20 : Frais d'études : 16 900 / 4 = 4 225 euros

Chap. 23 : Aménagement atelier communal et travaux mairie : 95 100 / 4 = 23 775 euros

- FAR ÉQUIPEMENT RURAL 2021 : ATELIER COMMUNAL

Mr le maire expose qu'il est nécessaire de construire un espace de stockage / rangement à l'atelier communal. Il propose de créer un plancher sur structure métallique au hangar communal et d'aménager ce nouvel espace. Enfin, il propose de solliciter le Département, via le Fonds d'action rurale, section équipement, pour financer le projet.

Après examen de devis, le conseil municipal approuve le projet, retient l'entreprise CMB de Sacierges St Martin, et l'entreprise Samelec de Sacierges St Martin.

Il approuve le plan de financement suivant :

	Montant HT	FAR 1 part	Montant HT à charge de la commune	TVA	Montant TTC à charge de la commune	Montant TTC
CMB	9 100,00 €		9 100,00 €	1 820,00 €	10 920,00 €	10 920,00 €
SAMELEC	1 500,00 €		1 500,00 €	300,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €
TOTAL	10 600,00 €	6 075,00 €	4 525,00 €	2 120,00 €	6 645,00 €	12 720,00 €
		57%	43%			

- TRAVAUX GITE COMMUNAL ET MAIRIE : DEMANDE DE SUBVENTIONS L'ETAT (DETR ET DSIL)

Le maire expose qu'il est urgent de procéder à l'isolation du gîte communal. Ces travaux permettraient, outre un meilleur confort, une économie d'énergie sur le chauffage, et donc une économie financière pour cette charge inscrite au budget communal.

Il propose aux élus de déposer conjointement une demande de DETR (40%) et de DSIL (30%) à la Préfecture pour le financement de ce projet. Il présente des devis pour estimer le chiffrage des travaux.

Le conseil municipal approuve le projet, charge le maire de solliciter la Préfecture pour l'octroi de la DETR et de la DSIL, et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

Le plan de financement suivant est approuvé :

	Montant HT	DETR 40 %	DSIL 30 %	Montant HT à charge de la commune	TVA	Montant TTC à charge de la commune	Montant TTC
TRVX - Gite Estimation devis Duval 36370	37 543,20 €	15 017,28 €	11 262,96 €	11 262,96 €	7 508,64 €	18 771,60 €	45 051,84 €

Dans les mêmes conditions que ci-dessus, le conseil municipal approuve également des travaux d'isolation de toiture à la mairie et valide le plan de financement suivant :

	Montant HT	DETR 40 %	DSIL 30 %	Montant HT à charge de la commune	TVA	Montant TTC à charge de la commune	Montant TTC
TRVX - Mairie Estimation devis Renaud 36370	37 390,70 €	14 956,28 €	11 217,21 €	11 217,21 €	7 478,14 €	18 695,35 €	44 868,84 €

- ADHESION DE LA COMMUNE DE ST BENOIT DU SAULT AU SIAEP VALLEE DE L'ABLOUX

Ce sujet avait déjà été abordé lors de la précédente réunion. Le conseil municipal de Sacierges confirme son avis favorable à l'adhésion de la commune de St Benoît du Sault au SIAEP de l'Abloux.

- SUBVENTION AUX PERSONNELS SOIGNANTS LORS DE LA CRISE SANITAIRE DE 2020

En décembre 2020, le conseil municipal avait décidé pour les colis aux aînés de proposer un choix aux habitants :

- l'attribution d'un colis de produits locaux aux personnes concernées
- le refus du colis et le reversement du montant du colis à une association locale de soignants pour le dévouement et l'engagement des personnels lors de la crise sanitaire.

Les habitants ayant opté pour le reversement ont permis à la commune de disposer de 708 euros à attribuer.

Après discussion, le conseil municipal a choisi de verser 354 euros à l'ADS de St Benoit du Sault et 354 euros à l'Association Familles rurales Sacierges Roussines, dont les personnels sont intervenus sur le territoire de la commune

Chaque association précitée percevra donc une subvention exceptionnelle de 354 euros, qu'elle devra reverser équitablement à ses employé(e)s qui sont intervenu(e)s pendant la crise sanitaire de 2020 chez les particuliers, sous la forme qu'elle déterminera elle-même (prime, chèque cadeau...).

Le maire et le conseil soulignent la générosité des habitants de Sacierges qui ont permis ce reversement.

QUESTIONS DIVERSES

1 / **Distribution des colis** : les élus ont distribué les colis et les bénéficiaires (personnes de plus de 65 ans) sont satisfaits de la qualité des produits locaux. Le maire remarque que les habitants visités, bien qu'en relativement bonne forme physique, sont marqués par la crise sanitaire qui s'éternise : « le moral en a pris un coup ».

2 / **Estimation des biens communaux par le service des domaines** : ce service ne viendra pas estimer le patrimoine de la commune (moins de 2 000 habitants) ; il faudra donc contacter un notaire ou un agent immobilier. Le maire propose de rencontrer Guy Leroy (Cdc Brenne Val de Creuse) pour étudier la possibilité d'intégrer l'ancienne école de Sacierges à l'OPAH du Parc de la Brenne (Opération programmée d'amélioration de l'habitat).

3 / **Symctom**: les journaux d'information du Symctom sont arrivés ; les agents communaux les distribueront en même temps que les sacs poubelles

4 / **Ramassage des encombrants** : Le maire et l'adjoint en charge du service technique proposent un ramassage des encombrants par les agents communaux le 5 mars prochain. Le maire rappelle que ce ramassage est destiné exclusivement aux usagers isolés ne pouvant pas se déplacer en déchèterie. Les personnes concernées peuvent s'inscrire à la mairie par téléphone (02 54 47 55 04), aux heures d'ouverture du secrétariat, au plus tard le 3 mars.

5 / **Cimetière** : un habitant de la commune propose ses compétences pour établir un plan actualisé et sectorisé du cimetière, afin que les visiteurs puissent trouver aisément les concessions. Il prendra contact avec la 1^{ère} adjointe et le secrétariat.

6 / **Cailloux / rabotage** : il faut prévoir des cailloux (ou rabotage) au Plaix, et également au Barreau (le véhicule de la Poste s'y est embourbé récemment).

Fin de séance : 21h30